

Compte-rendu de la réunion du 15 février 2016
Groupe de travail filière technique / situation des ingénieurs ST

Participants :

Pour la DRH

- M. BOURRON (DRH),
- M. GUERIN (SDP),
- M. LANTERI (DRH/SDP/BPTS),
- Mme GAZEL (DRH/SDP/BPTS),
- Mme CAPLAT LANCERY (DRH/SDP/BAGES)
- M. DUCROS (DRH/SDRF/BRPP),
- M. VANDECAPELLE (chargé de mission DRH)
- Mme GORRE (DRH/SDP/BAGES)
- Mme FORLINI (DRH/SDP/BPRI)
- Mme HALTER (DRH/SDP/MPFRHM),
- Mme MONTERO (DRH/SDP/BPTS),
- M. HEQUET (DRH/SDP/BPTS).

Pour les directions d'emploi

- M. DU CRAY (DEPAFI/SDAI),
- M. MIRMAN (DEPAFI/BRM),
- Mme ELAIN (DGPN/DRCPN/BPATS),
- Mme GUILLOTON (DGGN),
- M. CAPPELLETTI (SAELSI/ECLPN),
- M. FAVIER (SGAMI SUD),
- M. BURQUIER (SGAMI SUD EST)

Pour les représentants du personnel

- Mme MAROT (FO),
- M. MEZIANE (FO),
- M. ACCORSI (FO),
- M. BERGEON (FO),
- M. GROELL (FO),
- M. LE GUERN (FO),
- M. MOREAU (FO),
- M. PERENNES (FO),
- M. SID (FO),
- Mme SIADOUS (CFDT),
- M. BIROLINI (CFDT),
- M. LE BLAN (CFDT),
- M. ROUIRE (CFDT).

M. BOURRON ouvre la réunion et présente l'ordre du jour :

- 1. Bilan des travaux réalisés depuis un an sur l'ensemble de la filière technique, notamment les ingénieurs des services techniques.**
- 2. Situation spécifique des ingénieurs des services techniques (carrière, emplois fonctionnels).**
- 3. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

M. BOURRON invite les représentants du personnel à valider cette proposition d'ordre du jour.

Mme MAROT demande en préambule que les autres corps de la filière fassent l'objet de groupes de travail, à l'instar de celui-ci, ou du moins ne soient pas oubliés dans la réflexion en cours sur la filière.

Mme SIADOUS s'associe à cette demande, soulignant la nécessité d'appréhender l'ensemble de la filière et insistant sur l'enjeu de la définition des métiers techniques de demain au sein du ministère, notamment dans la spécialité logistique.

M. MEZIANE pose la question du positionnement des ingénieurs ST par rapport aux officiers des corps techniques et administratifs (OCTA) de la gendarmerie nationale. Il évoque le sentiment de déclassement éprouvé par certains ingénieurs ST à la suite des réformes des statuts des attachés et des ingénieurs SIC.

Il observe qu'en dépit de l'augmentation de l'effectif du corps des ingénieurs, le nombre d'emplois fonctionnels ne progresse pas. Il souhaite par ailleurs que la cartographie de ces emplois soit revue.

Il demande le renforcement de la formation continue pour ces personnels, la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF), afin notamment de garantir le maintien du pouvoir d'achat en cas de fin de détachement dans un emploi fonctionnel de chef des services techniques, et l'accès aux emplois fonctionnels de chefs des services techniques réservé aux seuls ingénieurs ST.

Il souhaite enfin l'alignement du régime indemnitaire de la province sur celui de la région parisienne.

M. BOURRON présente, en réponse à ces premières interventions, les deux sujets qui de son point de vue sont au cœur de la réflexion à mener : l'évolution des carrières des personnels techniques et l'attractivité de la filière.

Il propose la tenue d'un groupe de travail dédié à la formation.

1. Bilan des travaux réalisés depuis un an sur l'ensemble de la filière technique, notamment les ingénieurs des services techniques.

M. GUERIN, présente dans un premier temps les principales caractéristiques du corps des ingénieurs ST.

Les effectifs sont en progression régulière depuis plusieurs années et se féminisent via les récents recrutements par concours.

La répartition territoriale des ingénieurs est marquée par une très forte concentration dans les chefs-lieux de zone.

Plus de 60 % des effectifs sont affectés en SGAMI.

Les niveaux de qualification initiale sont très divers.

Les métiers et les compétences

Les métiers exercés au sein du corps font appel à des compétences pointues et parfois très spécialisées, ce qui implique une réflexion sur la mise en place de formations spécifiques.

De nouveaux métiers apparaissent et posent question, notamment sur leur filière d'appartenance : technique ou PTS pour les métiers de la chimie, technique ou SIC pour ceux de la communication.

Mme SIADOUS indique, s'agissant des métiers de la communication, que leur prise en charge par la filière technique soulève le sujet des promotions et des perspectives de carrière.

Elle souhaite une ouverture du statut des corps de la PTS aux agents de la gendarmerie.

M. MEZIANE propose que la réflexion soit dans un premier temps centrée sur les deux spécialités du corps, la logistique et l'immobilier.

M. LE BLAN considère que le corps sert d'espace de transition pour de jeunes ingénieurs qui n'hésitent pas à le quitter pour évoluer dans leur carrière, en raison de conditions salariales peu attractives.

2. Situation spécifique des ingénieurs des services techniques (carrière, emplois fonctionnels).

La carrière

M. GUERIN aborde la réflexion portant sur la carrière des ingénieurs ST :

✓ *le troisième grade*

il n'y a pas de corps d'ingénieurs équivalent doté d'un troisième grade ;

la création de ce troisième grade impliquerait l'allongement de la durée de la carrière ;

✓ *les emplois fonctionnels*

6 nouveaux emplois fonctionnels ont été obtenus auprès du guichet unique, afin de fonctionnaliser tous les postes de directeurs de la logistique et de l'immobilier des SGAMI ;

4 des 6 postes en question étant occupés par des gendarmes, 2 postes de directeurs peuvent d'ores-et-déjà être fonctionnalisés ;

Par ailleurs, les deux emplois fonctionnels de la DGSCGC seront prochainement redéployés, au sein ou en dehors de la DGSCGC.

M. GUERIN considère que l'obtention d'emplois fonctionnels supplémentaires constitue la première priorité en vue d'améliorer le déroulement de carrière des ingénieurs ST.

Il ajoute qu'une réforme statutaire sera difficile à mener à l'échelle ministérielle – cette réforme pourrait davantage s'inscrire dans une démarche interministérielle, ce qui impliquerait une fusion avec d'autres corps aux effectifs plus étoffés ; dès lors, le MI ne serait plus gestionnaire du nouveau corps élargi.

Mme SIADOUS admet que l'évolution en début de carrière est rapide dans ce corps. Elle constate en revanche des difficultés dans le déroulement de la carrière des ingénieurs principaux, qui n'ont pas de débouchés dans le corps des administrateurs civils.

M. MEZIANE indique que FO n'est pas favorable à une fusion avec des corps d'ingénieurs d'autres ministères, en raison des effectifs en présence et du rapport de force qui pourrait en découler.

Il confirme la demande de FO visant à obtenir un troisième grade et demande que le secrétaire général soit sensibilisé sur la perspective d'un débouché dans le corps des sous-préfets.

M. BIROLINI observe que les ingénieurs de la PTS bénéficient à la fois d'un déroulement de carrière équivalent à celui des ingénieurs ST et d'un troisième grade.

Outre le corps des ingénieurs de la PTS, les ingénieurs SIC et les OCTA-GN disposent d'un troisième grade.

M. BOURRON répond que l'obtention du troisième grade serait, en toutes hypothèses, conditionnée par l'allongement de la carrière.

La rémunération.

Mme SIADOUS demande si l'indice sommital de la future grille des ingénieurs sera 1015, comme celui des attachés.

M. GUERIN précise que la grille en question relève d'un texte spécifique.

M. BOURRON ajoute que la mise en œuvre du PPCR offre une opportunité, même si la DGAFP abordera ce sujet avec une logique interministérielle.

Les emplois fonctionnels

M.ROUIRE interroge l'administration sur les perspectives de fonctionnalisation des emplois d'adjoint au directeur en SGAMI et rattache cette question à celle des OCTA directeurs.

M.MEZIANE demande que les adjoints des OCTA directeurs puissent être détachés sur un emploi fonctionnel et plus largement que la cartographie soit revue de manière à augmenter le nombre d'emplois fonctionnels dans les SGAMI.

M. GUERIN indique que l'éventuel redéploiement des quatre emplois fonctionnels correspondant aux postes de directeurs occupés par des OCTA au profit de leurs adjoints pourrait soulever des difficultés si le poste de directeur venait à être occupé par un ingénieur ST.

M.BOURRON fait part de sa préférence pour le maintien des emplois fonctionnels sur les postes de directeurs occupés par des OCTA et l'obtention d'emplois fonctionnels supplémentaires pour les postes d'adjoint au directeur.

M.PERENNES

indique que les OCTA directeurs bénéficient d'emplois fonctionnels de la gendarmerie nationale.

M.MEZIANE, citant l'exemple du recrutement du directeur de l'immobilier du SGAMI Nord, demande que les emplois fonctionnels soient réservés aux ingénieurs ST.

M.GUERIN rappelle qu'il n'est pas envisageable d'écarter par principe le recrutement par la voie du détachement. Il est en revanche possible d'examiner très attentivement les candidatures des ingénieurs ST.

Il est convenu de poursuivre la réflexion sur cette question dans les mois qui viennent.

3. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Mme FORLINI présente les principales modalités de la bascule au 1^{er} janvier 2017 au RIFSEEP.

L'écart entre l'Île-de-France et la province pourrait être réduit.

M.BOURRON précise toutefois que ce nouveau régime est mis en place à enveloppe constante.

Mme SIADOUS indique que l'alignement du régime indemnitaire applicable en province sur celui de l'Île-de-France ne doit pas être opéré au détriment des agents affectés en région parisienne.

Elle soulève la problématique de l'évolution du régime indemnitaire en cas de mobilité entre l'administration centrale et la province : les primes d'un agent d'administration centrale baissent en cas de mobilité vers la province mais restent supérieures à celles des autres agents affectés en province, tandis que les primes d'un agent de service déconcentré de province augmentent mais restent inférieures à celles des autres agents affectés en administration centrale.

M.MEZIANE fait part du souhait de FO d'aboutir à un alignement entre la province et l'Ile-de-France.

Mme SIADOUS estime qu'il serait intéressant de comparer les modalités de la mise en œuvre du RIFSEEP dans différents ministères avec celles du ministère de l'intérieur.

M.PERENNES demande que les organisations syndicales soient associées au travail de définition des groupes de fonctions.

M.BOURRON répond qu'un groupe de travail sera mis en place sur ce sujet.

Autres questions.

Mme.SIADOUS revient sur la question de la place des OCTA dans les services du ministère de l'intérieur et estime que les services RH des périmètres GN et SG doivent adopter une position commune sur le recrutement de ces officiers.

M.BOURRON répond qu'il convient effectivement de mieux échanger avec la gendarmerie nationale sur le sujet des OCTA directeurs et directeurs-adjoint de SGAMI.

M.MEZIANE s'interroge sur le rythme de la substitution et demande qu'un calendrier soit communiqué.

M.BOURRON répond que la substitution constitue un chantier prioritaire pour le ministre de l'intérieur. Il précise qu'il y a une vraie difficulté pour identifier les postes susceptibles d'être substitués.

M. ROUIRE soulève le problème de la faiblesse du recrutement par concours dans la filière logistique.

M.LANTERI rappelle que l'année 2015 a été particulière à cet égard et que des recrutements plus nombreux seront prévus dans les années à venir.

M.PERENNES évoque la question de la formation, notamment le dispositif de formation continue proposé aux ingénieurs, qui lui semble obsolète.

M.BOURRON indique qu'une réunion associant les organisations syndicales sera organisée sur ce thème.

M. PERENNES demande que l'appellation « directeur-adjoint » soit retenue pour les SGAMI, en lieu et place de celle d' « adjoint au directeur ».

M. du CRAY souligne la charge supportée par les directions de l'immobilier des SGAMI et rappelle que 60 recrutements de contrôleurs ST sont prévus dans le cadre du pacte de sécurité.

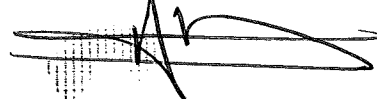
Il souhaite par ailleurs que des méthodes nouvelles soient mise en œuvre pour promouvoir les métiers de cette filière au ministère de l'intérieur.

M.BOURRON conclut :

- ✓ **Sur les emplois fonctionnels**, les 6 nouveaux emplois fonctionnels de directeur seront mis en place dans les SGAMI et les deux emplois de la DGSCGC seront redéployés ; une augmentation du nombre d'emplois fonctionnels sera demandée à la DGAFP ;
- ✓ **Sur les évolutions statutaires du corps**, une démarche interministérielle de rapprochement avec d'autres corps d'ingénieurs est écartée ; PPCR offre peut-être une opportunité d'obtenir un troisième grade mais l'issue est incertaine ;
- ✓ **Un groupe de travail sur le RIFSEEP** sera constitué afin de préparer la bascule en 2017 ;
- ✓ **La gendarmerie nationale sera sollicitée** afin de mieux définir les principes régissant l'accès aux emplois à responsabilité dans les SGAMI ;
- ✓ **Un groupe de travail dédié au recrutement et à la formation** sera réuni.

M. BOURRON remercie les participants et lève la séance.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des ressources humaines



Stanislas BOURRON